UPF 64

Depuis 1989

FORMATIONS

DES FORMATIONS DE QUALITÉ A DESTINATION DES AGRICULTEURS

99% DE SATISFACTION EN 2022 !

AUTOMNE - PRINTEMPS

2023 - 2024

Région Nouvelle-Aquitaine

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT SGS
WWW.QUALICERT.FR

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

NUMÉRO D'ACTIVITÉ FORMATION N°72640356964

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

HYGIÈNE EN TRANSFORMATION

Gérer les risques sanitaires en transformation laitière avec le GBPH européen (formation initiale)

Objectif : Construire son plan de maîtrise sanitaire (PMS)
Prérequis : travailler dans un atelier de transformation laitière
Contenu :
1er jour : Les 4 germes pathogènes : origines et moyens de lutte, analyse des risques dans le process de fabrication, le dispositif filière départemental.

2ème jour : intervention DDPP, rédaction du guide

Oloron :
22 et 29 sept 2023

Sévignacq :
25 sept & 2 oct 2023

(14 heures ; 2 jours + RDV ind)

UPF / INTERPRO / APFPB

INTERVENANTS :
Techniciens des structures fermières du département

Responsable de stage:
Gaétan MARSY
06 46 40 51 76

QUALITÉ DU LAIT : interpréter ses résultats

Objectif : Etre capable d'interpréter ses résultats d'analyse de lait, maîtriser les cellules, les taux et les germes.
Connaître et maîtriser les tests réalisables à la ferme pour contrôler la fromageabilité du lait

Contenu : La fromageabilité du lait : définition
Les critères d'analyse sur le lait : comment lire et interpréter un résultat.
Les tests en ferme pour évaluer la qualité du lait

à Oloron

mardi 3 oct 2023

(7 heures; 1 jour)

INTERVENANT & responsable de stage : Michel BONNEMASOU
06 46 45 50 07

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Conditions de financement

VIVEA assure la gestion et la mutualisation de la contribution formation collectée annuellement par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou les caisses générales de la sécurité sociale des départements d'outre-mer (CGSS).
Chaque agriculteur, contributeur VIVEA, dispose au maximum de **3 000 €** de prise en charge par an pour se former :

- ce crédit est disponible sur l'année civile, de janvier à décembre ;
- une formation commencée en année N peut se terminer en mars de l'année N+1 ;
- le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre.

Vous pouvez consulter votre crédit disponible directement depuis votre espace extranet.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

TRANSFORMATION FERMIÈRE

Fabrication des fromages à pâte pressée non cuite

Objectif :
Acquérir les bases théoriques et pratiques de la fabrication et de l'affinage des PPNC pour obtenir un produit de qualité.

Contenu :
2 jours de théorie et de pratique en fromagerie: fabrication de la tomme au chaudron au lait de vache, chèvre et brebis.
+ 1 RDV individuel sur la ferme

Oloron

11 et 12 sept 2023

(14 heures +

1 rdv individuel)

intervenant & responsable de stage: Gaëtan Marsy (UPF 64)

Fabrication des fromages lactiques

Objectif : Acquérir les bases théoriques et pratiques sur la fabrication des fromages lactiques
Contenu :
2 jours de théorie et de pratique en fromagerie: les paramètres de la fabrication et de l'affinage des fromages lactiques (crottins, faisselles, fromage blanc, ...)
+ 1 RDV individuel sur la ferme

à Oloron

11 & 12 Janvier 2024

(14 heures

+

1 rdv individuel)

INTERVENANT & responsable de stage : Gaëtan MARSY

06 46 40 51 76

Fabrication des pates persillées

Objectif : Être capable de mettre en place une fabrication de fromage bleu sur son exploitation.
Pré-requis : aucun
Contenu : Les bases de la fabrication des bleus : théorie en salle et mise en pratique en fromagerie sur des petites quantités.
Les différents types de bleus, choix des ferments, les différentes phases de la fabrication, le matériel spécifique. Adaptation de la technologie selon les espèces (vache, brebis, chèvre). Les défauts des bleus : causes et résolution.

Lieu à définir

26 et 27 mars 2024

(14 heures)

INTERVENANT et responsable de stage :

Gaétan MARSY
06 46 50 41 76

Découpe et transformation de petits ruminants (chevreau/agneau)

Objectif : Etre capable de valoriser une carcasse de chevreau/agneau en viande fraiche, colis ou produits transformés
S'approprier les éléments de langage pour la vente d'un produit "sensible".
Contenu :
Organisation locale et débouchés de la filière viande de chevreau/agneau. Les étapes de la vente de viande de chevreau/agneau, la transformation de la viande de chevreau/agneau : mise en pratique en atelier.
Connaitre les éléments de langage pour parler d'un produit "sensible".

jeudi 11, 18 et 25 janvier 2024

(3 jours)

Lycée Errecart

(21h ; 3 jours)

intervenant: formateur Errecart. responsable de stage : Charles MADRID

06 70 62 10 47

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

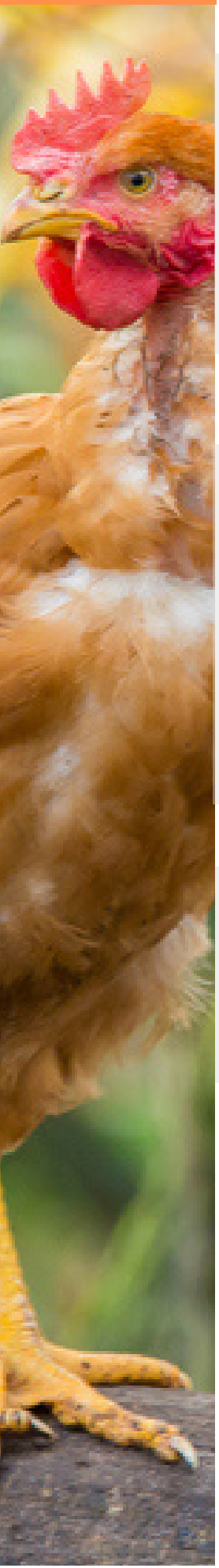

COMMERCIALISATION

Concevoir l'étiquette de son produit : aspect réglementaire & conception graphique

Objectif :
Etre capable de créer une étiquette aux normes règlementaires. Etre capable de concevoir la maquette graphique de l'étiquette sur un logiciel adapté
Pré-requis : aucun
Contenu :
Matin : la réglementation en matière d'étiquetage : mentions obligatoires. L'étiquetage nutritionnel.
Après-midi : Prise en main de l'outil gratuit « Canva » pour réaliser le graphisme de ses propres étiquettes

Lieu à définir
jeudi 26 octobre 2023
(7 heures)

intervenants:
Sandra MESPLES & Gaétan MARSY

responsable de stage : Gaétan MARSY,
06 46 40 51 76

Calculer son coût de revient et fixer le prix de ses produits laitiers

Objectif : Permettre aux participants de savoir quels éléments prendre en compte pour définir leur grille tarifaire.
Mais aussi de leur donner les clés de compréhension et les moyens pour définir leurs propres coûts de production, prix d'équilibre, marges et prix de vente
Pré-requis :
Contenu : Les différentes notions à connaître : prix d'équilibre, prix de revient, marge, prix de vente, charges opérationnelles, charges de structure…
La méthodologie d'établissement des prix
Les questions à se poser pour fixer son prix de vente & applications pratiques

Mardi 19 sept 2023
lieu
en fonction des inscrits
(7h ; 1 jour)

responsable de stage :
Gaétan MARSY
06 46 40 51 76

Créer un site internet dédié à sa ferme

Objectif : Etre capable de créer son site Internet grâce à des outils simples.

Contenu :
Mise en pratique sur un cas concret, sur ordinateur à l'aide d'un logiciel libre

mercredi 20 et jeudi 21 mars 2024,
(14h)

INTERVENANTE & responsable de stage :
Sandra MESPLES
06 26 45 33 13

Le crédit d'impôt:

La loi de finances 2023 prolonge le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants, pour permettre la prise en compte des dépenses de formation effectuées jusqu'au 31 décembre 2024.

Tout chef d'entreprise dont l'entreprise est au régime d'imposition du **bénéfice réel** quel que soit le secteur d'activité ou la forme juridique, souhaitant acquérir de nouvelles compétences, peut bénéficier d'un avantage fiscal prenant la forme d'un crédit d'impôt sur ses dépenses de formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an X 2..

Calcul du crédit d'impôt :
Nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise) multiplié par le taux horaire du SMIC (selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé).
multiplié par deux (**cela est valable uniquement pour les formations effectuées à partir de janvier 2022**).

Dans tous les cas, si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est restitué.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

SÉCURITÉ, RÈGLEMENTATION, AUTRES ...

Bureautique: initiation Excel OU Word

Objectif : Etre capable d'enregistrer les informations réglementaires (registre d'identification par ex) dans un tableur et de le mettre à jour en autonomie OU savoir rédiger une lettre pour annoncer ses augmentations de prix

Pré-requis : disposer d'un ordinateur et d'un pack Office ou libre office

Contenu : Exercices pratiques et réalisation de documents types pour son élevage

Lieu & date

en fonction des inscrits (à partir de 2 producteurs)

(7h ; 2 X 0.5 jour)

INTERVENANTE & responsable de stage : Marie BEUGNOT

HVE : estimer la performance environnementale de sa ferme

Objectif : Etre capable d'estimer la performance environnementale de mon exploitation au regard des indicateurs HVE.
Connaitre la règlementation et s'y conformer connaitre les indicateurs HVE à respecter.

Pré-requis : avoir une surface agricole

Contenu : Présentation de la certification HVE et analyse de ses pratiques au regards des attentes de HVE.
formation préalable à l'entrée dans la certification HVE de l'UPF64

à Oloron

lundis 29 janvier

et

. 5 février 2024

(14 heures)

INTERVENANTS : Marie BEUGNOT & Michel BONNEMASOU

Document unique (DUERP)

Objectif : Etre capable d'établir le Document Unique de sa ferme au plus près des risques existants. Connaitre la règlementation et s'y conformer.

Pré-requis :aucun

Contenu : présentation théorique, échanges entre producteur, mise en pratique, visite de ferme thématique.

Mardi 10 oct 2023

Lieu

en fonction de la demande

(7h ; 1 jour)

INTERVENANT & responsable de stage : Michel BONNEMASOU & Marie BEUGNOT

TRACABILITÉ : je me mets à jour

Objectif : Connaitre les obligations règlementaires en termes de traçabilité obligatoire sur sa ferme en fonction de son activité.

Contenu : Découverte ou rappel des enregistrements règlementaires obligatoires en fonction des ateliers (élevage / production végétale / transformation / salariés). Présentation d'exemple et d'outils/méthodes utilisables & mise à jour.

à Oloron

lundis 4 et 11 déc

apres-midi

2023

(7 heures; 2 1/2 journées)

INTERVENANTS & responsable de stage : Marie BEUGNOT & Michel BONNEMASOU

06 46 45 50 07

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

SÉCURITÉ, RÈGLEMENTATION, AUTRES ...

Formation aux premiers secours

Objectif : acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours

Pré-requis :

Contenu : 1) Malaise et Alerte, 2) Plaies et la protection, 3) Brûlures, 4) Traumatismes, 5) Hémorragies, 6) Obstruction des voies aériennes, 7) Perte de connaissance, 8) Arrêt cardiaque 9) Alerte aux populations

1 ou 2 sessions

Mars 2024

(7h; deux 1/2 journées

INTERVENANTS :

Groupama

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : **Prénom :** **Tel :**

Adresse : **Commune :**

intitulé de la formation	durée (jrs)	montant à régler

Nb de **jours** de formation ..... X 15 € ht	=..... € HT
TVA (20%)	..... €
Prélèvement OU Je joins un chèque de	..... € TTC

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous afin que nous puissions adapter l'accessibilité de la formation

MODALITES D'INSCRIPTION & CONTACT :

Merci de vous inscrire par mail (contact@upf64.fr) ou par téléphone au **05 59 34 98 07** ou en renvoyant ce bulletin et le règlement par courrier, dès que possible à :

Union des Producteurs Fermiers 64,
14 rue Despourrins
64400 OLORON

tel : 05 59 34 98 07
contact@upf64.fr
www.upf64.fr

CONDITIONS GENERALES du Contrat de Prestation UPF64

V7 du 20/07/2023

Ces conditions s'appliquent pour toutes formations dispensées par l'UPF64.

1. Objet et champ d'intervention d'UPF64 :

Ces conditions générales s'appliquent aux formations dispensées par l'UPF64 auprès des chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles assujettis à la contribution formation en vertu des articles 6353-1 et suivants du Code du travail et effectivement à jour de leur contribution ou considérés comme tels par le Conseil d'administration du Vivéa.

2. Définition des intervenants :

Dans le cadre des formations dispensées par UPF64, les différents intervenants sont :

- le dispensateur UPF64 : organisme de formation dont les prestations de formation sont financées ou cofinancées par VIVEA
- le stagiaire : personne physique bénéficiant des prestations de formation du dispensateur.
- L'intervenant : personne physique en charge de l'animation de la formation
- Le responsable de formation : personne physique salariée de l'UPF 64 responsable de la formation

3. Nature et caractéristiques des actions de formation :

Les actions de formation entrent dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail. Conformément à cet article, elles sont réalisées suivant un programme pré-établi, en fonction d'objectifs déterminés et avec des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement appropriés. L'action, son déroulement et ses résultats sont évalués.

4. Prix et Modalités de prise en charge d'un stagiaire pour participer à une formation :

Le coût des formations est de 18€TTC par jour pour les contributeurs éligibles VIVEA. L'UPF 64 est soumis aux conditions exigées par VIVEA qui participe exclusivement à la prise en charge des prestations pédagogiques pour les stagiaires éligibles à son financement dans les conditions suivantes :

- Etre ressortissant de VIVEA, c'est à dire régler une contribution formation annuelle à VIVEA collectée par la MSA
- Etre à jour de sa contribution formation auprès de la MSA,
- Etre en activité professionnelle.
- un stagiaire est éligible s'il a suivi au moins 7 heures de formation ;

Les personnes qui ne sont pas ressortissantes de VIVEA doivent s'acquitter du montant de prise en charge des frais pédagogiques (variable selon les formations)

5. Diffusion de l'offre de formation :

L'UPF64 diffuse l'offre à ses adhérents et à des prescripteurs. Le contenu de l'offre de formation détaille le titre de la formation, les objectifs pédagogiques, le contenu, le nom et les compétences du formateur, le public visé, le nom du responsable de stage.

6. Inscription des stagiaires et Démarrage d'une formation

UPF64 centralise les inscriptions stagiaires,

S'il y a moins de 5 inscrits, l'UPF choisit de maintenir, reporter ou annuler la formation. Dans les deux derniers cas, l'UPF avertit le stagiaire que la formation est reportée ou annulée (et dans ce dernier cas, les frais d'inscription sont remboursés) entre 5 et 15 stagiaires inscrits, l'UPF confirme aux stagiaires la tenue de la formation au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation

- si formation déjà complète, l'UPF avertit le stagiaire qu'il est en liste d'attente et qu'il sera repositionné sur une 2ème session.

En cas d'annulation de la formation par le dispensateur, l'UPF s'engage à prévenir les stagiaires au moins 3 jours avant le début de la formation. En cas d'absence du stagiaire sans justification valable, les frais d'inscription de 18€ par jour ne sont pas remboursés.

7. Déroulement de la formation :

Le stagiaire s'engage à :

- S'acquitter du paiement des 18€ par jour de formation
- être présent au démarrage de la formation (ou bien s'engage à annuler au minimum 24h avant)
- remplir la « fiche individuelle d'inscription du contributeur » renseignée et signée par le stagiaire de VIVEA et non raturée. Il s'agit d'un contrat de subrogation permettant le règlement de la formation directement à l'Organisme de formation. Elles doivent comporter les références exactes de l'action inscrites sur le contrat de prestation (DDS). Ces documents sont à disposition sur le site VIVEA pour chaque formation et chaque stagiaire inscrit ;
- Signer la feuille d'émargement, séance par séance (matin, après-midi, soirée) et mentionnant l'intitulé de l'action de formation (référence VIVEA et titre figurants sur le contrat de prestation), les dates de réalisation de la formation, les horaires des séances, les noms et prénoms, nom et adresse de l'organisme. Cette feuille d'émargement devra permettre une lisibilité précise du temps de présence imparti à chacun.
- Remplir une fiche de satisfaction à l'issue de la formation.

8. Documents de fin de formation

L'UPF64 s'engage à envoyer à chaque stagiaire une attestation de présence à la formation pour laquelle il a émargé.

9. Utilisation de la documentation

Les documents remis aux stagiaires sont soumis à la loi sur la propriété intellectuelle. Elle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droits. Seul le stagiaire peut donc utiliser ces informations. Pour toute utilisation autre, une demande écrite doit parvenir à l'UPF64. Toute utilisation abusive de cette documentation pourra être poursuivie conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

10. Loi « informatique et libertés »

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le stagiaire à l'UPF en application et dans l'exécution de la formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'UPF pour les besoins des dites formations. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le stagiaire peut écrire à l'UPF64 pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'UPF64

11. Litiges

En cas de litige, les parties concernées tenteront de régler le problème à l'amiable avant d'avoir recours à la justice. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence au tribunal administratif de Pau.

Union des Producteurs Fermiers du 64
124 boulevard Tourasse- 64078 PAU cedex tel : 05.59.30.80.56
contact@upf64.fr

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : ACTIONS DE FORMATION